VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 JUIN 2022

Présent(e)s :
Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, ~~Françoise LEONARD~~, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, ~~Marie-Christine MAUGUIT~~, Etienne SERMON, ~~Rose SIMON-CASTELLAN~~, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, ~~Jawad TAFRATA~~, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

---

12. Marché public 073/EX/T/DST/S - Marché de travaux relatif à l'aménagement cyclable (PIWACY) - 4 lots - Procédure ouverte - Passation

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20, L 1122-26 § 1er, L 1122-30 alinéa 1er, L 1124-40 § 1er - 4 et L 3122-2-4° a) du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, spécialement ses articles 2, 22° et 36 ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, notamment son article 4 § 1er ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, spécialement son article 5, al 1er ;

Vu le courrier du 26 avril 2022 du SPW Mobilité Infrastructures - Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité - Direction de la Planification de la Mobilité - Cellule Wallonie cyclable nous informant qu'un subside de 750.000,00 euros est escompté ;

Vu la nécessité de procéder à d'importants travaux d'aménagement cyclable dans le programme PIWACY ;

Vu la note à ce sujet du 23 mai 2022 de la Direction des Services techniques (DST) ;

Vu les documents du marché, spécialement :

- avec ses annexes, le cahier spécial des charges établi par la Direction des Services techniques, en collaboration avec les auteurs de projet : JML LACASSE MONFORT (LIERNEUX) et C²PROJECT (LASNE) ;
- le projet d'avis de marché ;
- le devis au montant de 1.593.785,96 euros HTVA, soit 1.928.481,01 euros TVAC (21 %), mieux réparti comme suit :

- LOT 1 : 59.760,40 euros HTVA, soit 72.310,08 euros TVAC ;
- LOT 2 : 610.563,36 euros HTVA, soit 738.781,67 euros TVAC ;
  - partie 1 : 536.031,69 euros HTVA, soit 648.598,34 euros TVAC ;
  - partie 2 : 74.531,66 euros HTVA, soit 90.183,31 euros TVAC ;
- LOT 3 : 627.389,05 euros HTVA, soit 759.140,75 euros TVAC ;
- LOT 4 : 296.073,15 euros HTVA, soit 358.248,51 euros TVAC ;

Attendu que les crédits disponibles sur l'article 4211/731-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2022 sont suffisants pour faire face à la dépense à résulter de ce marché ;

Considérant que lorsque la dépense excède 22.000,00 euros HTVA, un avis de légalité écrit et motivé du Directeur financier est demandé sur base de l'article L1124-40 § 1er 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis de légalité de la Directrice financière, émis en date du 31 mai 2022 dans les termes suivants :

"L'examen du dossier établi par Monsieur Luc VRANCKEN, Agent technique auprès de la DST, et contresigné par Monsieur Simon LEROY, Directeur technique f.f. de la DST, n'appelle aucune observation particulière, les crédits ayant été prévus au budget 2022.

Mon avis est positif" ;

Considérant que le projet de cahier spécial des charges a été soumis à l'autorité de tutelle (SPW Intérieur – Action sociale) ;

Que le cahier spécial des charges est toujours en cours d'analyse par la tutelle ;

Qu'aucun retour de tutelle n'est encore parvenu à la Ville d'ANDENNE ;

Qu'à supposer que le dossier fasse l'objet de remarques de la tutelle, il conviendra de modifier le cahier en fonction, de faire acter la modification par le Conseil communal lors d'une prochaine réunion (impérativement avant l'ouverture des offres) et de publier un avis rectificatif ;

Sur la proposition du Collège communal,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1er

Un marché en 4 lots sera passé par procédure ouverte ayant pour objet l'aménagement cyclable dans le programme PIWACY.

Article 2

Le devis relatif à ce marché est approuvé à la somme de 1.593.785,96 euros HTVA, soit 1.928.481,01 euros TVAC (21 %), mieux réparti comme suit :

- LOT 1 : 59.760,40 euros HTVA, soit 72.310,08 euros TVAC ;
- LOT 2 : 610.563,36 euros HTVA, soit 738.781,67 euros TVAC ;
  - partie 1 : 536.031,69 euros HTVA, soit 648.598,34 euros TVAC ;
  - partie 2 : 74.531,66 euros HTVA, soit 90.183,31 euros TVAC ;

- LOT 3 : 627.389,05 euros HTVA, soit 759.140,75 euros TVAC ;
- LOT 4 : 296.073,15 euros HTVA, soit 358.248,51 euros TVAC.

Article 3

Les règles générales d'exécution des marchés publics fixées par l'arrêté royal du 14 janvier 2013 sont rendues applicables à ce marché par référence à l'article 5 § 1er.

Article 4

La dépense à résulter de ce marché sera imputée sur l'article 4211/731-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2022.

Un subside de 750.000,00 euros est escompté de la part du SPW Mobilité Infrastructures - Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité - Direction de la Planification de la Mobilité - Cellule Wallonie cyclable.

Article 5

Sera transmis, après attribution dudit marché, le dossier complet au SPW Intérieur – Action sociale, en vue de l'exercice de la tutelle générale d'annulation.

Article 6

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise, pour dispositions, chacune en ce qui la concerne, à la Direction des Services techniques, ainsi qu'à la Direction des Services financiers.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général, **Le Président,**

(s) Ronald GOSSIAUX **(s) Philippe RASQUIN**

Pour extrait conforme,

Le Directeur général, **Le Bourgmestre,**

Ronald GOSSIAUX **Claude EERDEKENS**